



Compte rendu de la réunion de quartier n°2

Du 23 novembre 2010

Personnes présentes:

Mesdames/ Messieurs : Brun Robert/ Picot Nicole/ Bénignus Erick/ Deterne Jean-Charles/ Morin Agnès/ Authier Françoise/ Bouleau Christian/ Bussière Françoise/ Bussière André/ Noël Michel/ Goy André/ Renvoisé Marie-Jeanne/ Wells Nicole/ Wells Nigel/ Massacry P/ Chevin Daniel/ Bleher Francis/ Quentin Jean-Pierre/ Capitani Marcel/ Bergeron Bernard/ Colliau Jean Luc

Pour la municipalité: Mme A.Bristot, MM. J.Meillat, G.Feydel, M.Dhombres, M.Loizon ainsi que M. Mathieu, directeur des services techniques, et M. Prunet, référent Démocratie Locale.

La séance a débuté à 20h10.

Introduction de Mme BRISTOT, 1ère maire adjointe

Montgeron a obtenu le premier prix (**1ère fleur régionale**) au concours des villes et villages fleuris de l'Essonne ; ce prix tient compte également des efforts réalisés par la ville pour adopter des méthodes écologiques pour l'entretien des espaces verts.

En tant que 1^{ère} maire-adjoint, Madame Bristot souhaite que ces comités de quartier vivent mieux en 2011 qu'en 2010 et que tous ensemble nous partageons plus, dans un esprit ouvert et constructif, loin des polémiques et des querelles.

Proposition de se rencontrer au minimum une fois par trimestre. Un calendrier annuel sera prochainement établi.

Information donnée par M. MEILLAT, conseiller municipal délégué auprès du SIARV

Début janvier, **la collecte des ordures ménagères** va être modifiée (un dépliant va être distribué dans les boîtes aux lettres). M. MEILLAT insiste sur les modifications de jour et d'horaire de ramassage des ordures incinérables (couvercle vert) ; ceci pour permettre aux camions poubelles de mieux circuler. Ce nouveau dispositif, mis au point avec la Communauté de Communes, permettra de procéder à un meilleur tri et de faire des économies.

Il annonce également un « Rendez vous citoyen » le 14 janvier 2011, 20 h 30, salle de Chalandray : un spécialiste viendra exposer le fonctionnement du centre de retraitement.

Question : Comment fera t-on dans le cas de « petits encombrants » ? Ne risquent-ils pas de finir dans un des containers ?

Des enlèvements sur demande pourront être effectués même pour des petits objets, il suffira de prendre rendez-vous avec les services.

Question : Le ramassage des vêtements sera t-il amélioré ? M. MEILLAT répond qu'il y aura davantage de points d'apport volontaire ; actuellement il n'y en a qu'un.

Question : Le changement de fréquence pour la collecte du verre ne risque-t-elle pas de susciter des débordements dans les résidences ? M. Meillat répond que les habitats collectifs ne sont pas concernés par la diminution de fréquence de la collecte du verre.

Pour information : Depuis le démarrage de cette opération, plusieurs réunions se sont faites à la communauté d'agglomération et ce afin d'apporter des améliorations en fonction des problèmes que vous avez bien voulu nous transmettre.

Des collecteurs supplémentaires ont été mis sur notre commune afin d'éviter les passages trop tardifs et afin de réduire les nuisances sonores.

Information donnée par Mme BRISTOT sur l'élaboration du « Plan Local d'Urbanisme »

Le PLU doit se substituer au « Plan d'occupation des sols », le POS en vertu de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) du 13 décembre 2000.

Un cabinet d'urbanisme, le cabinet CODRA a été désigné après appel d'offres.

Les objectifs définis avec la municipalité :

- oeuvrer pour une ville durable
- valoriser et préserver les patrimoines bâtis et naturels
- renouveler et diversifier certains quartiers de la ville
- mettre en oeuvre un projet partagé avec les habitants

Son élaboration devrait se faire sur 18 mois avec 3 phases :

- diagnostic et état initial de l'environnement 6 mois,
- élaboration des grandes orientations du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) 6 mois,
- mise en oeuvre des outils opérationnels et constitution du dossier PLU, 6 mois

La population sera consultée tout au long de ce processus puis le PLU sera soumis in fine au vote du Conseil Municipal.

Remarques de Mme BRISTOT : Le **Plan de ville durable** est en cours d'étude et suivi par un autre cabinet. Il est soutenu par l'ADEME et a, pour objectif, la réalisation d'économies financières et une gestion plus éco-responsable de la commune. Les 2 projets sont ainsi menés en parallèle

Point sur la piscine :

La durée des travaux est due au fait que, lors de la démolition, des particules d'amiante ont été détectées ce qui nous a contraint à un désamiantage complet, comme la loi l'exige.

D'autre part, les intempéries exceptionnelles qui ont commencé fort tôt cette année (20 novembre) ont ralenti les chantiers extérieurs.



A noter que cette piscine a été refaite entièrement à neuf. Avec notamment un grand bassin inox, avec une profondeur de 3, 80 m, une échelle de plongée, pour un meilleur accès pour les membres du club.

Les locaux techniques, les vestiaires ainsi que l'accueil **ont été refaits dans leur** globalité.

Monsieur le Maire **souhaite** faire jouer le principe des pénalités de retard pour certaines entreprises qui n'ont pas respecté le calendrier des chantiers, initialement prévu.

Le prix des entrées ne changera pas. Montgeron se situe à un tarif légèrement inférieur aux autres piscines des alentours.

Le coût global de cette opération a été financé à hauteur de :

60% par la ville

20% par le conseil général

20% par le conseil régional

A noter la piscine est ouverte au public depuis le samedi 15 janvier

QUESTIONS - REPONSES

Rappel : Un recensement sera effectué entre le 15 janvier et le 15 février.

Contrairement aux idées reçues, la population de Montgeron reste stable : 22 949habitants au dernier recensement.

L'urbanisation y est douce, contrairement aux autres villes de la Communauté d'Agglomération. En effet, en 2010, Draveil a construit 600 logements, Vigneux 2200 logements et Montgeron 120 logements. Nous sommes loin de l'urbanisation galopante annoncée par certaines personnes.

Monsieur Chevin 95 rue de la Garenne : nous fait remarquer que le terrain (qui serait communal) qui jouxte sa maison est en friche depuis de nombreux mois et cette situation attire des nuisibles.

Après contact avec le DST, une entreprise privée va venir nettoyer ce terrain dans le courant du mois de janvier.

Monsieur Bussière souhaitait savoir où commençait la zone 30 et où elle se terminait dans la rue René Cassin. Une réponse lui a été apportée par la police municipale le 2 décembre.

Angle rue du Docteur Besson/ rue de Mainville : 2 problèmes signalés.

Vitesse excessive

2 camionnettes blanches se garent à l'angle de ces rues, ce qui gêne la visibilité. Risque d'accident.

Dans les 2 cas, la police municipale et la police nationale ont été informées de ces problèmes. Des contrôles radar ont été effectués depuis et les 2 camionnettes ont été verbalisées. Le propriétaire de ces véhicules sera reçu prochainement pour information.

Rue des Plantes : Restauration de la rue des Plantes

Cette rue ne fait partie des priorités pour 2011. Mais sa restauration fera l'objet d'un nouvel examen lors d'un prochain débat budgétaire.

Pour information : Depuis le début du premier mandat de Monsieur le Maire, près de 60% des rues ont été refaites ou rénovées.

Trous dans les voiries : Un programme de rebouchage des « nids de poule » a été confié à une entreprise extérieure. Celle-ci a commencé le travail. Pour rappel, Montgeron possède 74km de voiries et de 150 km de trottoirs.

Sur la pelouse, des bancs auraient disparus : Est-ce à la demande des riverains ?

Le dernier banc a été détruit. Il devenait dangereux, il a donc été retiré.

Une réunion avec l'association Pelouse Environnement a été effectuée en mairie le 14 décembre, un certain nombre de mesures et d'engagements ont été pris. Le détail sera fourni lors du prochain comité de quartier.

Pour information, en 2011, **15 défibrillateurs** seront disposés dans différents endroits de Montgeron. Dès leur installation, une carte de ces endroits sera mise dans le Montgeron mag et sur le site internet de la ville.

A noter qu'une formation à ce type d'appareil sera délivrée à plusieurs agents de la commune.

Coût par appareil, avec boîtier : 2000€

Communication

Concernant **les mails à destination des espaces verts, services techniques, voiries etc...**En accord avec Monsieur Mathieu (DST) et afin d'être plus efficace, il a été demandé qu'il n'y ait qu'une seule adresse mail.

A compter de ce jour, les diverses réclamations ou propositions concernant ces services sera à adresser : services.techniques@montgeron.fr

Pour terminer cette séance, il a été décidé que la prochaine réunion de quartier se tiendra début mars 2011, ce qui devrait permettre à ces membres de se réunir avant cette date afin de pouvoir faire des propositions concrètes et de poser les questions bien en amont afin que nous puissions y répondre avec plus de précision.

La séance a été clôturée à : 22h30.